



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 25 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie- Mme DUTRIEUX Julie - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey.

Étaient absents : Mme LAMBERT MARIE – Mme DERONNE Catherine – Mme LHEUREUX Natacha – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mme MASCAUX Ségolène – Mme LUTAS Sylvie – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno - Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mme LAMBERT à Mme VAN EECKHOUT – Mme DERONNE à Mr DESMEDT – Mme LHEUREUX à Mr VIGIER – Mme VANDENBROUCKE à Mr BLANPAIN - Mme MASCAUX à Mme DEBRABANT – Mme LUTAS à Mme LECOEVRE – Mme WADBLED à Mr VERDIERE -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	17	24

Objet :

AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLUi DE LA PORTE DU HAINAUT (délib. 2024 /03/01)

Après examen du projet de modification du PLUi, Monsieur le Maire souhaite porter à connaissance aux services de la Communauté d'Agglomération de la porte du Hainaut la remarque suivante :

Objet n° 800 SK : Apport d'une souplesse au niveau de la programmation de l'OAP n° 13 afin de permettre la réalisation d'un équipement sportif sans pour autant porter atteinte à l'objectif de production de logement prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette remarque dans le cadre de la consultation des communes de la Porte du Hainaut sur le projet de modification de droit commun n° 1 du PLUi.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette remarque dans le cadre de la consultation des communes de la Porte du Hainaut sur le projet de modification de droit commun n° 1 du PLUi

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,**

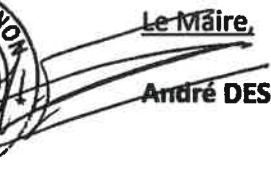
Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT



**Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 30 Avril 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 18 Avril 2024
le Maire.**